

TNT : après le refus du CSA, "NousvoulonsKTO" appelle à l'aide

Article rédigé par *Décryptage*, le 12 septembre 2005

Le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) refuse d'autoriser KTO à émettre parmi les chaînes gratuites de la TNT (Télévision numérique terrestre). Dans une lettre adressée à la direction de la chaîne catholique le 1er septembre, le CSA explique son refus à cause de "son public restreint" dû à "sa thématique confessionnelle".

Actuellement KTO est seulement accessible sur le câble, ce qui en restreint l'audience (0,01 % à l'audimat).

Lorsque le CSA a annoncé les chaînes gagnantes par voie de presse, en mai dernier, un groupe de jeunes téléspectateurs a lancé une pétition en ligne pour que le CSA réexamine la candidature de KTO à la TNT. Son comité (NousvoulonsKto.com), qui a reçu l'agrément de la chaîne, a réuni 16800 signatures au début de l'été. Après les explications du CSA, le cap des 37000 signatures a été dépassé, mais il faut aller plus loin...

L'enjeu est clair : montrer au CSA que l'intérêt des Français pour une télévision chrétienne dépasse la seule communauté catholique pratiquante, comme l'indique la variété du profil des téléspectateurs de KTO. Or on croit comprendre que le CSA reproche à la chaîne de ne pas respecter le premier des huit points sur lesquels sa candidature a été examinée, "la capacité de répondre aux attentes d'un large public".

C'est sur cet élément de la loi du 30 septembre 1986 que le Conseil d'État pourrait trancher si KTO venait à déposer un recours contre la décision du CSA, option que la direction de la chaîne étudie actuellement de près.

Parmi les chaînes de la TNT, on trouve notamment une chaîne d'information économique au public certainement plus restreint que celui de KTO (cf. liste ci-dessous). KTO touche un public familial et ouvert, et son message prouve chaque jour que la décision du CSA procède d'une vision dépassée de la société française et de ses attentes, quand la presse écrite ne cesse d'évoquer le rôle social du christianisme et de l'enseignement des papes, l'attente spirituelle des jeunes, le sentiment d'appartenance religieuse des Français (70 % se disent catholiques) ou la nécessité d'une laïcité ouverte.

POUR AGIR

Nous vous proposons :

- > de signer la pétition en ligne : <http://www.nousvoulonskto.com/petition>
- > d'écrire au CSA : http://www.csa.fr/outils/contact/contacteznous_formulaire.php

Pour en savoir plus :

- > Les enjeux avec NousvoulonsKto.com : <http://www.nousvoulonskto.com/>
- > Le site de la chaîne KTO : <http://www.ktotv.com/>
- > Le site du CSA : <http://www.csa.fr/index.php>

CHAINES actuellement autorisées à diffuser en TNT par le CSA

Depuis le 31 mars 2005, 14 chaînes gratuites sont diffusées en TNT :

- 6 chaînes publiques : France 2, France 3, France 4, France 5, Arte et La Chaîne parlementaire qui reprend en alternance les programmes de LCP-Assemblée nationale et de Public Sénat ;

- 8 chaînes privées : TF1, Canal+ (en clair), M6, Direct 8, W9, NRJ 12, NT1 et TMC.

Entre septembre 2005 et avril 2006, 7 chaînes payantes compléteront cette offre : AB1, Canal+ (programmes cryptés), Eurosport, LCI, Paris Première, TF6, TPS Star.

En juillet 2005, le CSA a autorisé 8 nouvelles chaînes à diffuser sur la TNT : quatre chaînes gratuites (BFM TV, I-Télé, Europe 2 TV et Jeunesse TV), qui vont démarrer entre septembre et décembre 2005, et quatre chaînes payantes (Canal J, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport et Planète), qui vont démarrer avant avril 2006.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>